

Conseil général de la commune mixte de Val Terbi

Résolution N° _____

10.05.2016

Logement de migrants dans les abris de la protection civile

Lors de sa séance du 22 mars 2016, le conseil communal de Val Terbi a préavisé favorablement la mise à disposition de l'abri de la protection civile (PCi) situé sous la halle de gymnastique de Vicques, pour y loger des migrants en cas de besoin pour l'Association jurassienne d'accueil des migrants (AJAM). Cette information a été rendue publique via le site internet de la commune et par la presse ce jour même.

Il est important de rappeler que l'abri en question se situe à une vingtaine de mètres de la cour de l'école primaire, qui compte deux classes enfantines ainsi que les premiers niveaux primaire (1P-4P).

Sans extrapoler, il est nécessaire de prendre en compte les récentes expériences en lien avec la problématique des migrants qui se sont produites en Allemagne en au début de cette année. Plus proche de chez nous, en 2013, la police cantonale avait dû mettre en place un groupe spécial (GSVP) suite à des problèmes d'insécurité dans le secteur de la gare de Delémont. Dans son communiqué de presse du 31 octobre 2013, elle indique que durant le seul mois de septembre de la même année, ce groupe a contrôlé 106 personnes suspectes dont plus de la moitié étaient en lien avec le droit d'asile. Ces contrôles ont générés 38 rapports de dénonciation dont 37 concernaient des requérants d'asile. Avec les chiffres énoncés, il est clair que les requérants d'asile étaient la cause principale des problèmes d'insécurité et d'incivilités, aux abords de la gare.

Durant la même période, le SIS Val-Terbi qui gère les alarmes incendie au centre de l'AJAM à Bellerive (entre Soyhières et Delémont) avait dû prendre des mesures, ses sapeurs ayant subi des menaces graves de la part des requérants d'asile durant plusieurs interventions. Suite à cela, lors d'alarmes dans ce centre, la police cantonale intervenait systématiquement en appui du SIS pour assurer la sécurité des pompiers.

Les abris PCi n'étant pas adapté pour y loger des couples ou des familles avec enfants, ce serait des migrants célibataires qui y séjourneraient pour plusieurs mois. C'est précisément cette catégorie de demandeur d'asile qui était logée dans le centre de Bellerive en 2013 et qui a posé problème.

Bien qu'il ne faille pas généraliser à tous les migrants les faits susmentionnés, dans la pesée des intérêts de notre commune, nous devons prendre en compte ces éléments pour nous prémunir de tout désagrément ceci malgré toutes les garanties qui pourraient être données. Il est du devoir du législatif de la commune, de garantir la sécurité et la tranquillité de sa population et notamment des élèves en bas âges qui doivent bénéficier d'une protection particulière.

Au vu de ce qui précède, le Conseil général demande au Conseil communal de Val Terbi, de tout mettre en œuvre pour qu'il n'y ai pas de migrants qui soient logés notamment dans l'abri PCi situé sous la halle de gymnastique de Vicques mais aussi dans ceux étant tout proche des autres écoles de la commune.

L'auteur de la résolution

Xavier Dobler
1^{er} vice-président

